



# RENTRÉE SCOLAIRE

**Année 2023 – 2024**

**COLLÈGE JEAN ROSTAND – MONT DE MARSAN**



- Chercher à amener nos élèves dès leur entrée au collège à la maîtrise du **Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture** (SCCCC). Ils auront alors 4 années pour y réussir au mieux.
- Ce sont donc huit composantes qui sont évaluée en fin de cycle 4.

### /// Huit composantes évaluées en fin de cycle 4

#### Les langages pour penser et communiquer

Comprendre, s'expliquer en utilisant :

- 1 la langue française à l'oral et à l'écrit
- 2 une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- 3 les langues mathématiques, scientifiques et informatiques
- 4 les langages des arts du corps

5 Les méthodes et les outils pour apprendre

6 La formation de la personne et du citoyen

7 Les systèmes naturels et les systèmes techniques

8 Les représentations du monde et de l'activité humaine

## Cycle 3 niveau 6<sup>ème</sup>

Un **accompagnement aux devoirs** (dispositif **Devoirs faits**) est organisé pour tous les élèves des classes de sixième. Le chef d'établissement fixe l'organisation et le volume horaire de ce dispositif :

- Jeudi après-midi en S1, toutes les divisions de 6<sup>ème</sup> en même temps – soit 8 groupes voire plus.

# 4 parcours pour acquérir le SCCCC

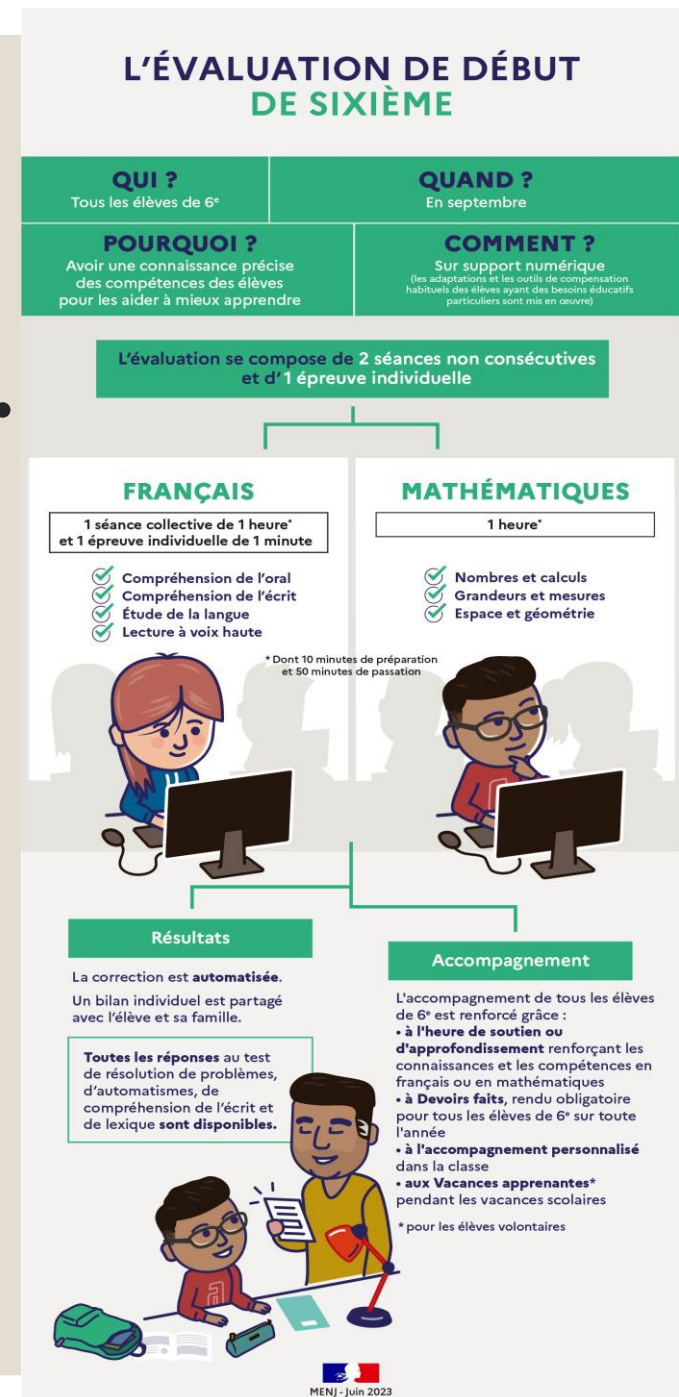
- La notion de **parcours éducatif** intègre ainsi l'idée d'une acquisition progressive de connaissances et de compétences qui s'accumulent tout au long du parcours scolaire de l'élève. Au collège il existe quatre parcours éducatifs :
  - le **Parcours d'éducation artistique et culturelle** ;
  - le **Parcours Avenir** ;
  - le **Parcours éducatif de santé** ;
  - le **Parcours citoyen**.

# Des équipes encadrantes ...

- **La Direction** (Principal, Adjointe Gestionnaire),
- **L'Administration** (Secrétaire de Direction, Secrétaire de gestion)
- **La Vie Scolaire** (CPE, AED),
- **Les Personnels du Conseil Départemental des Landes** (agents techniques, restauration, AFTIC, APN),
- **Les autres personnels** : AESH, Enseignante Référente, Assistante Sociale, PsyEN,
- **Les enseignants** (disciplinaires, de documentation et principaux) et, ...
- Vous **les parents** !

# ... des supports et outils aidants à la réussite de tous.

- Évaluation nationale informatique en français et mathématiques,
- **EDT – Pronote**,
- Carnet de correspondance,
- Le Secrétariat du collège : 05.58.75.05.84.
- Les CPE & Vie Scolaire : 05.58.75.48.58.
  - Mail : **vie-scolaire1.0400779E@ac-bordeaux.fr**
- Site internet du collège :
  - **<http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-jeanrostand-montdemarsan/>**
- L'Association des Parents d'élèves,
- Le Foyer Socio-Éducatif (FSE),
- L'UNSS – Union Nationale du Sport Scolaire,



AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

# Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.



À LA MAISON



SUR LES RÉSEAUX



À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros.  
Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter,  
t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.

- Numéros verts :
- **119** enfant en danger
- **3018** contre le harcèlement sur les réseaux
- **3020** contre le harcèlement à l'école

# Mais pas que !

- **Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006** : Conformément à l'article L 111-4 du code de l'éducation, « les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. »

## Vos responsabilités :

- **Droit d'information et d'expression** (sur le suivi de la scolarité et du comportement scolaire de leur enfant),
- **Droit de réunion** (s'exerçant dans le cadre de réunions collectives ou de rencontres individuelles), FCPE
- **Droit de participation** (par leurs représentants, membres ou non d'une association, élus ou désignés ),
- **Devoir de coopération active avec l'École** ( pour favoriser la réussite de leurs enfants),
- **Devoir d'accompagnant** (au quotidien) **du travail personnel de l'élève** (tout en prenant en compte les objectifs et les contraintes liées à leur scolarité),
- **Devoir de prendre** (régulièrement) **connaissance des documents informant des résultats scolaires et du comportement de leurs enfants,**
- **Devoir de lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire** de votre enfant.



# Quelques dates et rendez-vous :

- Ce soir à partir de 17h00 : rencontre avec le Professeur principal de la classe associé avec ses collègues.
- 21 septembre : Journée d'intégration 6<sup>ème</sup> : échanges sportifs, citoyens, ...
- Bilan mi-trimestre : envoi d'un courrier (si nécessaire) sur « **lettre de mise de mise en garde** »
- 19 octobre : Cross du collège
- Conseil de classe puis réunion individualisée pour remise du bulletin en mains propres,...